

Envoyé en préfecture le 04/06/2025

Reçu en préfecture le 04/06/2025

Publié le

ID : 001-210100616-20250527-2025_21_01-DE

COMMUNE DE BRENS EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU C

Date d'affichage

21/05/2025

Date de convocation

21/05/2025

Nombre de Conseillers :

- *En exercice* : 15
- *Présents* : 11
- *Pouvoirs* : 04
- *Votants* : 11

Votes exprimés : 15

- *Pour* : 15
- *Contre* : 0
- *Abstention* : 0

L'an deux mil vingt-cinq, le 27 Mai, Le Conseil Municipal de la Commune de Brens dûment convoqué le 21/05/2025 s'est réuni en conseil ordinaire à la Salle du Conseil en Mairie sous la présidence de Mme le Maire.

	Présent(e)	Absent(e)	Pouvoir		Présent(e)	Absent(e)	Pouvoir
S. LACHIZE-PICCINO	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		I. SANTOS-CANTERO	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
N. AUBRUN	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		A. GUILLEMIN	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
S. GAYRAUD	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		C. PINTI	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
G. CHATEL	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		P-Y. GENS	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	N. AUBRUN
R. NOVEL	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		L. FUJOS	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
G. DELAHAYE	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		F. MARTIN	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	R. NOVEL
I. BOUVET	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	S. GAYRAUD	N. DURAND	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
G. PREVOST	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	S. LACHIZE-PICCINO				

Secrétaire de séance : **Mme R. NOVEL**

OBJET : TAXE D'HABITATION SUR LES RESIDENCES SECONDAIRES.

Sur demande du service des Impôts, il convient d'intégrer la part communale applicable aux logements vacants, dans la délibération 2025-13 sur le vote du taux des impôts locaux.
Il convient de rajouter la part communale sur les logements vacants.

Madame le Maire propose de ne pas augmenter ce pourcentage et de le maintenir à 11,19 %, conformément aux indications figurant sur l'état 1259.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

- ✚ **Décide** de maintenir le taux à 11.19% de la part communale de la cotisation de taxe d'habitation sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale due au titre des logements meublés.
- ✚ **Charge** Madame le Maire de notifier cette décision aux services préfectoraux.

Ainsi fait et délibéré.

Brens le 28/05/ 2025
Madame Le Maire.

